

ARRETE n°435/2022 du 31 octobre 2022

Réglementant temporairement la circulation sur la RT1 du P.K 16,700 au P.K 17 pour travaux

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PUNAAUIA

AMPLIATIONS :

Commune de Punaauia	1
Intéressé	1
Police municipale	1
Gendarmerie	1
	4

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 Mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU la délibération n°85-1050/AT du 24 juin 1985 portant réglementation générale sur la police de la circulation routière ;
- VU la délibération n°99-167/APF du 30 septembre 1999 portant modification de la délibération n°87-112/APF du 22 octobre 1987 portant délimitation des agglomérations sur les routes classées territoriales dans les communes des îles de la Société ;
- VU les articles L 2212-1, L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales définissant les pouvoirs généraux du Maire en matière de police ;
- VU la demande en date du 31 octobre 2022, de l'entreprise LONG TANG François représentée par Monsieur LONG TANG François; sollicitant l'obtention d'un arrêté de circulation ;

Acte rendu exécutoire

Le Maire certifie sous sa responsabilité que le présent acte a été

déposé
à la Subdivision
Administrative
le.....

et notifié
le

Le Maire,

 **Simplicio LISSANT.**

Considérant que ces travaux, à réaliser sur la RT1 du P.K 16,700 au P.K 17, nécessitent de réglementer provisoirement la circulation sur les lieux des travaux pour assurer la sécurité du chantier et celle des usagers

ARRETE

Article 1 L'entreprise LONG TANG François effectuera les travaux de maintenance de réseaux HT et BT aérien de EDT ENGIE pour le remplacement de 3 poteaux HT/BT, le jeudi 03 novembre 2022 de 09h00 à 14h00.

Article 2 La zone concernée par les travaux s'étend sur la RT 1 du P.K 16,700 au P.K 17.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 - 98717 Punaauia - Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

Article 3 L'entreprise chargée des travaux est tenue de prendre toutes les dispositions pour faire respecter les prescriptions du code de la route en matière de circulation routière. En particulier, l'entreprise procédera lors des travaux à une circulation alternée et mettra en place les mesures de rétrécissement, déviation par voie de panneaux, cônes et autres moyens légaux de matérialisation pour l'information des automobilistes et des usagers et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 Le Directeur général des services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PUNAAUIA, le Chef de Brigade de la Police municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, affiché partout où besoin sera.



Simplicio LISSANT

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf